



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Conseil Municipal n°14
DATE ET HEURE : mardi 5 juillet 2021 à 20h30
LIEU : Mairie
PARTICIPANTS : <u>Conseil Municipal</u> : D.GEAY / P.COLOMBAT / O.BRAGARD / A.DADOLLE / S.PIZAY / F.MARTEIL (excusé, pouvoir A.DADOLLE) / JP.THIMONIER / S.CRETIN / F.ALLERA / JM.GIRARDET (excusé, pouvoir JP.THIMONIER) / D.PATUREL / ML.COUDOUR (excusée, pouvoir A.METAYER) / C.JAGNEAUX (excusée, pouvoir D.GEAY) / F.CHAMBOST / A.METAYER / G.ALEX / E.VIGNON / L.FOX / R.JACQUET / S.PARDON <u>Autre(s)</u> : sans
DIFFUSION : Conseil Municipal / secrétariat Mairie
ORDRE DU JOUR : Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal n°13 Délibérations : <ul style="list-style-type: none"> - Validation du choix de l'entreprise pour le programme VOIRIE 2021, - Résiliation du Contrat Enfance Jeunesse, - Validation du Document Unique, - Décision Modificative n°3, - Destruction d'anciens tickets piscine (tarif vacanciers), - Subvention à l'Amicale du Personnel, - Chemin de Jourcy (régularisation cadastrale). Questions / sujets divers En bleu, les actions retenues
PROCHAIN CONSEIL : lundi 13 septembre 2021 20h30 salle du Conseil - Mairie

APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu est approuvé en séance.

Les actions du CR ont été inscrites au plan d'action communal suivi par le Maire et les Adjoints.

DELIBERATIONS

Validation du choix de l'entreprise pour le programme VOIRIE 2021

L'entreprise COLAS a proposé la meilleure offre.

Le prix à la tonne annoncé par cette entreprise présente beaucoup d'écart avec ses concurrents, plus de 20% inférieurs au second. Il est convenu de contrôler la provenance et peut être, de réaliser une analyse d'un échantillon prélevé lors des travaux.

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Résiliation du Contrat Enfance Jeunesse

Les documents COPLER présentés en séance ne sont pas clairs. En synthèse, la Commune devrait économiser presque 2000 € par an, montant que la COPLER devrait perdre par an. Il pourrait s'agir d'une bonne santé financière des comptes à l'heure actuelle, ce qui n'était pas il y a quelques années. Il convient de vérifier que cette somme en écart ne soit pas réclamée dans les années à venir.

11 « POUR », 8 « ABSTENSION », la délibération est approuvée en séance.

Validation du Document Unique

Le plan d'action doit être finalisé, avec notamment la nomination des acteurs.

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Décision Modificative n°3

La raison de cette DM concerne les travaux sur la verrière Mairie qui seraient moins conséquents que prévus, au profit des travaux de curage du bassin de dessablage qui seraient plus conséquents que prévus, et concerne également des opérations diverses notamment des travaux d'électricité à la salle de Laiterie.

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Destruction d'anciens tickets piscine (tarif vacanciers)

Une délibération est proposée pour accorder la destruction d'anciens tickets piscine (« morceaux de papier ») compte tenu de leur valeur monétaire. Au travers de cette délibération, le Conseil se permet de faire remarquer que les démarches administratives et légales sont de plus en plus lourdes et donc coûteuses notamment compte tenu du temps consacré par chaque acteur (trésor public, Mairie etc...).

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Subvention à l'Amicale du Personnel

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Amicale du Personnel pour un montant de 800 €.

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Chemin de Jourcy (régularisation cadastrale)

Il s'agit d'un « vieux dossier » engagé dans les années 1990 pour permettre la construction d'un bâtiment de l'exploitation agricole de Jourcy, dossier jamais régularisé depuis. Compte tenu de la cession à venir d'une partie de l'exploitation (fromagerie...) par l'actuel propriétaire, il convient aujourd'hui de régulariser la situation.

18 « POUR », 2 « ABSTENTION » (P.COLOMBAT et F.CHAMBOST concernés par le dossier), la délibération est approuvée en séance.

QUESTIONS DIVERSES

« Ecole dehors »

Mme NOAILLY, institutrice en maternelle souhaite développer à partir de la rentrée le concept « école dehors » à raison d'une demi-journée par semaine, et par tout temps !

La Commune doit proposer un terrain, un espace aux jardins partagés pourrait convenir sous réserve de sécuriser la mare et la cabane à proximité.

Lafayette

Une réunion a eu lieu à la COPLER en présence d'un juriste pour avancer sur le dossier Lafayette. Effectivement et malgré que la COPLER n'ait pas racheté le terrain Lafayette à l'époque en contrepartie, la compétence « économie » cédée en 2017 donne plein droit à la COPLER sur cette zone et la situation actuelle n'est pas légale après analyse du juriste. Il convient de régulariser le dossier au plus vite. Pour établir un prix de cession, il a été convenu de soustraire au prix de vente du terrain à 15 € HT le m², le montant des travaux d'aménagement restant à réaliser (voirie, réseaux...) sur la zone. La COPLER a précédemment estimé un montant des travaux, montant jugé exorbitant par la Commune (environ 150 k€). De ce fait, il est convenu en commun accord avec la COPLER qu'il de fiabiliser ce montant par des vraies consultations, vrais devis de réalisation sous le pilotage du cabinet REALITES. Le dossier et notamment le prix de cession (prix de vente du terrain restant – montant des aménagements restants) devrait être débattu lors du prochain Conseil.

Tête Noire

La COPLER a un projet d'aménagement global de ses locaux pour accueillir notamment la future maison des services. La COPLER est propriétaire des 2 tenements immobiliers de chaque côté du relais de la Tête Noire, et propose donc à la Commune de racheter ce bâtiment avant de réaliser les travaux. Pour sécuriser le devenir du bâtiment notamment dans le cadre d'un potentiel abandon du bâtiment dans les années à venir suite à fusion avec Roannais agglomération (projet de la COPLER, pas le projet de la Commune), la COPLER propose un pacte de préférence, la Commune sera prioritaire pour racheter le bâtiment au prix de cession auquel il faudra ajouter les frais des travaux engagés pour l'aménagement. In fine, il est proposé à la Commune de récupérer son bâtiment d'origine à un prix fort tout en ayant à identifier de nouvelles activités d'occupation. Ce bâtiment est un des piliers du village, il est inconcevable pour le Conseil d'abandonner un bout de son patrimoine, après un vote à main levée, la décision est unanime, aucun élu n'est favorable pour céder à la COPLER le relais de la Tête Noire.

Chalets de la Roche

Les chalets sont en cours de rénovation. De nombreuses demandes de location affluent à la Mairie pour la période estivale, dont 2 familles de la Commune qui avaient pris l'habitude de louer chaque année pour des fêtes de famille. Il est convenu d'accorder la location à ces 2 familles, de prendre le temps de terminer la rénovation les chalets, et de bien réfléchir aux conditions futures de location.

Projet terrain d'entraînement foot

La famille GARET a été rencontrée dernièrement pour discuter du projet de cession de leur terrain à proximité du stade de foot, terrain nécessaire pour créer un nouveau terrain d'entraînement.

La famille GARET a posé ses conditions :

- Le terrain souhaité par la Commune est proposé à 30 € le m², soit 150 000 € pour les 5000 m² nécessaires au projet...

NOTA : il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un terrain constructible, ce terrain est aujourd'hui classé en terrain d'équipements soit dans un tarif plus proche de 5 à 8 € le m².

- Le reste du terrain à proximité de la maison est souhaité constructible au titre du prochain PLUi.

Il est convenu de réorganiser un rendez-vous avec la famille GARET pour avancer rapidement sur le dossier.

Pompiers : passage de commandement samedi 10/07 à 10h30

Tous les élus sont conviés au passage de commandement entre JN.FOUILLET et C.COMBE à la tête de la Caserne de notre Commune. La cérémonie est programmée à la salle des fêtes samedi matin 10 juillet à 10h30.

SIEL

JP.THIMONIER a participé à une réunion du SIEL qui a évoqué le problème de convention à renouveler avec ENEDIS.

Cette convention court depuis 1993, doit être renouvelée, et est en négociation depuis 4 à 5 ans.

ENEDIS fait comprendre qu'ils ont le monopole, ce qui ne convient forcément pas à tout le monde.

Ecole privée - stationnement

D.PATUREL réévoque le problème de stationnement devant l'école privée lors des entrées/sorties d'école.

Malgré la mise en place de l'ASVP, il est proposé de réfléchir à l'installation d'une zone bleue.

Conseil Municipal des jeunes

Les documents présentés au dernier Conseil ont été finalisés.

E.VIGNON précise le planning pour la mise en place du CM des jeunes :

- Septembre : visite et présentation de la Mairie,
- Octobre (avant les vacances ?) : mise en place du Conseil des jeunes,

Elle a également participé au Conseil Municipal des jeunes de St Marcel de Félines, très bonne expérience, le Conseil est en place depuis 2014, et les idées « fument » !

Un point très positif est remonté en séance concernant la très bonne motivation / implication des 2 directeurs d'école (publique, privée) pour ce projet.

DYCHKA : la Fête

A.METAYER précise avoir participé à une réunion de préparation du festival de rue organisé par DYCHKA fin août. Le programme est alléchant, mais demande une intendance/logistique très importante. Une cinquantaine de bénévoles est espérée, et notre équipe voirie sera fortement mise à contribution.

Il est rappelé que le plan de financement du festival est attendu de la part de DYCHKA pour débloquer la subvention communale.